

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes Associés

Patrick SAIRE
Sébastien GUILLAUME
Aline MILLE
Perrine MOZET

Experts-Comptables Associés
Pascale DUCLERMORTIER
Stéphane MAYET

**Association de Gestion de l'Insertion
de la Communauté d'Agglomération
de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
"A G I C A C"**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
44, bd Hippolyte Faure
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

SIRET : 440 129 898 00019

Exercice clos le 31 décembre 2018

57 chaussée du Port - CS 90157 - 51008 CHÂLONS EN CHAMPAGNE Cedex - Tél. 03 26 68 39 58
Fax 03 26 21 45 44 - E-mail chalons@fcn.fr - www.fcn.fr

Société Anonyme au capital de 10 758 176 € - Siège social : 45 rue des Moissons B.P. 40428 51065 Reims Cedex - RCS Reims 337 080 089 - APE 6920Z
Société d'Experts-Comptables inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Champagne
Société de commissaires aux comptes inscrite sur la liste nationale des commissaires aux comptes, rattachée à la CRCC de Reims
Membre de MGI, réseau international d'experts-comptables indépendants - Société référencée au PCAOB

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Association de Gestion de l'Insertion
de la Communauté d'Agglomération
de CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

"A G I C A C"

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

44, bd Hippolyte Faure
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

SIRET : 440 129 898 00019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux membres,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association de Gestion de l'Insertion de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.5 de l'annexe « Faits majeurs de l'exercice », mentionnant la reprise de l'activité « tri des déchets » par l'AGICAC EI à compter du 1^{er} juillet 2018. Ainsi, la comparaison des comptes de l'exercice avec ceux de l'exercice N-1 n'est pas pertinente.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes attachés à :

- vérifier la correcte évaluation des aides aux postes concernant les contrats d'insertion, tant pour la part versée par l'Etat que pour celle versée par le Conseil Départemental ;
- vérifier la conformité des subventions comptabilisées avec les conventions concernées ;
- contrôler les opérations réalisées avec AGICAC EI.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 25 octobre 2019

FCN

Commissaire aux comptes



Aline MILLE

Associée

ANNEXE

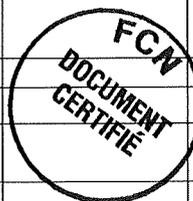
DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

AGICAC

Actif		Exercice au 31/12/2018			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	au 31/12/2017	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Concessions, logiciels et droits similaires	14 652	7 936	6 716	5 709
		Fonds commercial (1)				
	Immobilisations corporelles	Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL	14 652	7 936	6 716	5 709
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Terrains	7 241	1 832	5 409	6 170
		Constructions	16 913	12 576	4 336	6 752
Inst. techniques, mat.out.industriels		110 375	77 198	33 177	30 872	
Autres immobilisations corporelles		208 598	165 538	43 060	40 916	
Immobilisations financières ⁽²⁾	Immobilisations grevées de droits					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL	343 129	257 145	85 983	84 711	
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Prêts					
	Autres immobilisations financières	2 480		2 480	2 480	
	TOTAL	2 480		2 480	2 480	
	Total I	360 261	265 081	95 180	92 901	
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production biens et services				
		Produits intermédiaires et finis				
	Créances ⁽³⁾	Marchandises				
		Avances et acomptes versés sur commande				
		Créances usagers et comptes rattachés	62 661		62 661	167 819
		Autres créances	89 247		89 247	3 282
Divers	TOTAL	151 909		151 909	171 101	
	Autres titres					
	Valeurs mobilières de placement	80 850		80 850	80 451	
Divers	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	576 370		576 370	647 850	
	Charges constatées d'avance (4)	15 221		15 221	15 637	
Total II	824 351		824 351	915 041		
Charges à répartir sur plusieurs exercices III						
Primes de remboursement des emprunts IV						
Ecart de conversion Actif V						
TOTAL DE L'ACTIF ((I+II+III+IV+V))		1 184 613	265 081	919 531	1 007 942	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					
Engagements reçus	Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre Autres					



AGICAC

Passif (avant répartition)		Exercice	Exercice précédent
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. inv. biens renouvelables)	155 916	155 916
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	400 000	320 000
	Report à nouveau	121 291	112 928
	Résultat de l'exercice	3 575	88 362
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Apports		
	Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
Total I		680 784	677 208
Provisions et fonds dédiés	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	26 021	24 037
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
	Fonds dédiés sur autres ressources (apports, dons, legs et donations)		
Total II		26 021	24 037
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 962	40 404
	Dettes fiscales et sociales	159 400	260 117
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		6 174
	Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	17 364		
Total III		212 726	306 696
Écart de conversion passif IV			
Total du passif (I+II+III+IV)		919 531	1 007 942
Renvois	Dettes sauf (1) à plus d'un an		
	Dettes sauf (1) à moins d'un an	212 726	306 696
	(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques (3) Dont emprunts participatifs		
Engagements donnés	Sur legs acceptés		
	Autres		



AGICAC

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
 Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017

Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent	
Produits d'exploitation	Ventes de marchandises	536		
	Production vendue : Biens			
	Services liés à des financements réglementaires			
	Autres services	606 591	707 253	
	Montant net du chiffre d'affaires (dont à l'exportation)	607 127	707 253	
	Production stockée			
	Production immobilisée			
	Produits nets partiels sur opérations à long terme			
	Cotisations			
	Dons			
	Legs et donations			
	Subventions d'exploitation	677 921	798 743	
	Produits liés à des financements réglementaires			
Ventes de dons en nature				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	157 257	203 375		
Autres produits	18	10		
Total des produits d'exploitation I		1 442 325	1 709 382	
Charges d'exploitation	Marchandises Achats			
	Variation de stocks			
	Matières premières et autres approvisionnements	Achats	45 695	48 641
		Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)		148 130	142 710
	Impôts, taxes et versements assimilés		34 475	52 094
	Salaires et traitements		954 538	1 112 471
	Charges sociales		215 872	247 812
		amortissements	37 925	38 298
	Dotations	provisions		
	d'exploitation	• sur immobilisations		
		• sur actif circulant : provisions		
		• pour risques et charges : provisions	1 983	2 498
Subventions accordées par l'association		113	40	
Autres charges				
Total des charges d'exploitation II		1 438 735	1 644 568	
Résultat d'exploitation (I-II)		3 590	64 814	
Opér. commun	Excédents ou déficits transférés	III		
	Déficits ou excédents transférés	IV		
Produits financiers	Produits financiers de participations			
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières de placement et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	1 534	2 939	
	Reprises sur provisions, transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers V		1 534	2 939	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des charges financières VI				
Résultat financier (V-VI)		1 534	2 939	
Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV+V-VI)		5 124	67 753	
Renvois	(1) Y compris redevances de crédit-bail : mobilier immobilier			



AGICAC

Période de l'exercice 01/01/2018 31/12/2018
 Période de l'exercice précédent 01/01/2017 31/12/2017
 Voir le rapport

		Exercice	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		21 000
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		2 050
	Reprises sur provisions et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels VII		23 050
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	32	1 846
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 384	93
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	Total des charges exceptionnelles VIII	1 417	1 939
Résultat exceptionnel (VII-VIII)		-1 417	21 110
Participation des salariés aux résultats IX			
Impôts sur les sociétés X		132	502
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs XI			
Engagements à réaliser sur ressources affectées XII			
Total des produits (I+III+V+VII+XI) XII		1 443 859	1 735 372
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII) XIV		1 440 284	1 647 010
Excédent ou déficit (XIII-XIV)		3 575	88 362
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Produits			
Bénévolat			
Prestations en nature			
Dons en nature			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition de biens et services			
Personnel bénévole			





Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos le 31/12/2018

ASS AGICAC

Table des matières

1	Principes et méthodes comptables	3
2	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	4
2.1	Actif immobilisé	4
2.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	5
2.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	6
2.2	Actif circulant	13
2.3	Fonds associatifs	13
2.3.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	14
2.4	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	15
2.4.1	Provisions	15
2.5	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	16
2.6	Crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS)	17
3	Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants	18
3.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	18
3.2	Informations relatives à l'effectif	19
4	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	20
4.1	Informations concernant les contributions volontaires (bénévolat, mise à disposition...)	20



1 Principes et méthodes comptables

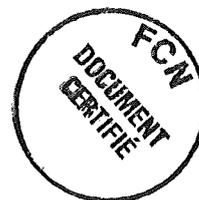
1. Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

Le bilan,

Le compte de résultat,

L'annexe.



2. Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement du CRC n°1999-01 du 16 février 1999.

3. Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

5. Faits majeurs de l'exercice

L'association AGICAC EI (entreprise d'insertion) a été créée début 2018 et a pris au 01/07/2018 le relais de l'activité de tri des déchets, avec les CDDI y oeuvrant.

2 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

2.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

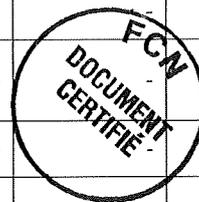
— Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés



2.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations	Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)	
			Sorties	Virements		
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	
	Autres immobilisations incorporelles Total II	10 573	4 080	-	-	14 653
Immobilisations corporelles	Terrains	8 240	-	999	-	7 241
	Constructions	16 913	-	-	-	16 913
	Install. Tech., mat., outillage	94 970	15 406	-	-	110 376
	Install. générales, ag. Am. divers	12 441	-	-	-	12 441
	Matériel de transport	151 423	2 190	1 621	-	151 992
	Mat bur., informatique, mobilier	24 253	19 914	-	-	44 166
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	308 239	37 510	2 620	-	343 129
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	-	-	-	-	-
	Prêts et autres immo. financières	2 480	-	-	-	2 480
	Total IV	2 480	-	-	-	2 480
	Total général	321 292	41 590	2 620	-	360 262



2.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations	Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)	
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	
	Autres immobilisations incorporelles Total II	4 863	3 073	-	7 936
Amortissements corporelles	Terrains	2 070	761	999	1 832
	Constructions	10 161	2 416	-	12 577
	Install. Tech., mat., outillage	64 097	13 101	-	77 198
	Install. générales, ag. Am. divers	7 817	3 256	-	11 072
	Matériel de transport	118 960	13 028	236	131 752
	Mat bur., informatique, mobilier	20 423	2 291	-	22 714
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III	223 528	34 853	1 235	257 145	
Total général	228 391	37 926	1 235	265 081	



AGICAC

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Ref.	Description	Acquis	Du	Taux	Val. Acq.	Antérieur	Dotation	Cumul	VNC
20500000 - LOGICIELS									
1	WINDOWS XP	05/02/02	12	100%	479,36	479,36		479,36	
3	CIEL PAYE EVOLUTIF	05/05/04	12	100%	649,68	649,68		649,68	
4	PACK OFFICE	20/10/04	12	100%	268,00	268,00		268,00	
24	CIEL COMPTA	05/11/07	36	33,33%	543,64	543,64		543,64	
126	LOGICIEL SAGE PAYE	12/12/16	36	33,33%	6 954,00	2 444,65	2 317,98	4 762,63	2 191,37
127	CIEL GESTION COMPTABLE 3 POSTES	31/01/17	36	33,33%	537,84	164,54	179,28	343,82	194,02
128	CIEL GESTION EVOLUTION RESEAU	06/03/17	36	33,33%	1 140,05	313,38	380,01	693,39	446,66
146	LOGICIEL QUADRA PAIE	27/11/18	24	50%	4 080,00		195,62	195,62	3 884,38
Total 20500000					14 652,57	4 863,25	3 072,89	7 936,14	6 716,43
21210000 - AGENCEMENTS AMENAGEMENTS TERRAINS									
83	AMI CLOTURE JARDIN	21/06/16	120	10%	7 241,20	1 107,94	724,12	1 832,06	5 409,14
Total 21210000					7 241,20	1 107,94	761,12	1 832,06	5 409,14
21450000 - CONSTRUCTION SUR SOL D AUTRUI									
46	AMENAGEMENT CELLULE 55	30/07/13	84	14,29%	11 253,58	7 105,00	1 607,69	8 712,69	2 540,89
58	BRICO DEPOT VESTIAIRES	10/03/14	84	14,29%	527,65	287,07	75,38	362,45	165,20
59	BRICO DEPOT VESTIAIRES	10/03/14	84	14,29%	1 201,33	653,58	171,62	825,20	376,13
60	BRICO DEPOT VESTIAIRES	12/03/14	84	14,29%	230,97	125,49	33,00	158,49	72,48
61	POINT P	10/03/14	84	14,29%	302,69	164,67	43,24	207,91	94,78
62	BRICO DEPOT VESTIAIRES	27/03/14	84	14,29%	519,35	279,04	74,19	353,23	166,12
63	BRICO DEPOT VESTIAIRES	19/03/14	84	14,29%	711,92	384,77	101,70	486,47	225,45
64	PARTAGE TRAVAIL MACON VESTIAIRES	31/03/14	84	14,29%	2 165,64	1 161,03	309,38	1 470,41	695,23
Total 21450000					16 913,13	10 160,65	2 416,20	12 576,85	4 336,28
21540000 - MATERIEL INDUSTRIEL									
6	ETABLI LOURD	21/05/02	48	25%	932,00	932,00		932,00	
27	TRACTEUR ISEKI	18/12/08	60	20%	16 900,00	16 900,00		16 900,00	
28	REMORQUE TRIGANO	18/12/08	60	20%	5 000,00	5 000,00		5 000,00	
31	Rotobroyeur Morgnieux	27/08/09	60	20%	953,57	953,57		953,57	



AGICAC

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Ref.	Description	Acquis	Du	Taux	Val. Acq.	Antérieur	Dotation	Cumul	VNC
42	DEBROUSSAILLEUSES	07/08/12	60	20%	1 798,50	1 798,50		1 798,50	
47	DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE	28/12/13	36	33,33%	762,78	762,78		762,78	
48	TONDEUSE TRACTEE THERMIQUE	28/12/13	36	33,33%	2 094,45	2 094,45		2 094,45	
49	MOTOPOMPE THERMIQUE	28/12/13	36	33,33%	813,01	813,01		813,01	
50	DEBROUSSAILLEUSES THERMIQUES	28/11/13	36	33,33%	3 000,00	3 000,00		3 000,00	
51	TRONCONEUSE THERMIQUE	28/11/13	36	33,33%	470,00	470,00		470,00	
52	TRONCONEUSE THERMIQUE	28/11/13	36	33,33%	648,23	648,23		648,23	
53	TONDEUSE TRACTEE THERMIQUE	28/11/13	36	33,33%	2 033,20	2 033,20		2 033,20	
54	SOUFFLEURS THERMIQUES	28/11/13	36	33,33%	662,08	662,08		662,08	
55	TAILLE HAIE THERMIQUE	28/11/13	36	33,33%	598,50	598,50		598,50	
56	PERCHE ELAGUEUSE	28/11/13	36	33,33%	756,90	756,90		756,90	
57	MOTEUR HONDA	18/12/13	36	33,33%	3 500,00	3 500,00		3 500,00	
67	HYGIBOX VESTIAIRE SECHANT	10/12/14	60	20%	1 417,80	867,22	283,56	1 150,78	267,02
68	SECHE BOTTES	10/12/14	60	20%	754,80	461,69	150,96	612,65	142,15
69	ARMOIRE SECHANTE VETEMENTS	10/12/14	60	20%	6 048,60	3 699,73	1 209,72	4 909,45	1 139,15
73	ECHAFAUDAGE	22/01/15	60	20%	1 355,72	797,61	271,14	1 068,75	286,97
74	MOTOBINEUSE	20/05/15	60	20%	2 132,65	1 114,90	426,53	1 541,43	591,22
75	ASPIRATEUR SOUFFLEUR	20/10/15	60	20%	3 240,00	1 425,60	648,00	2 073,60	1 166,40
76	EQUIPEMENT LABOUR COMPLET	21/07/15	60	20%	1 032,96	506,00	206,59	712,59	320,37
77	ROTOVATOR	10/11/15	60	20%	750,00	321,37	150,00	471,37	278,63
82	TRONCONEUSE	30/04/04	48	25%	1 309,86	1 309,86		1 309,86	
84	TONDEUSE COLLARD	12/04/16	60	20%	1 757,88	605,18	351,58	956,76	801,12
85	CHARIOT+LANCE	15/04/16	60	20%	2 268,00	777,07	453,60	1 230,67	1 037,33
86	DEFIBRILATEUR POWERHEART	01/07/16	40	30%	1 193,02	537,84	357,91	895,75	297,27
87	ECHAFAUDAGE AC 200 HAUTEUR	01/07/16	5	240%	57,03	57,03		57,03	
88	DEBROUSSAILLEUSE STIHL FS460CM	01/07/16	4	300%	113,10	113,10		113,10	
89	TANDEM PLIANT REF 18200	01/07/16	14	85,71%	228,19	228,19		228,19	
92	TRONCONEUSE THERMIQUE PPK/ECHO	01/07/16	10	120%	201,72	201,72		201,72	
93	2 DEBROUSSAILLEUSES THERMIQUES	01/07/16	10	120%	378,23	378,23		378,23	
95	DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE STIHL	01/07/16	11	09,09%	241,36	241,36		241,36	
96	3 DEBROUSSAILLEUSES THERMIQUES	01/07/16	14	85,71%	826,33	826,33		826,33	



AGICAC

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Ref.	Description	Acquis	Du	Taux	Val. Acq.	Antérieur	Dotation	Cumul	VNC
97	TAILLE HAIE THERMIQUE STIHL	01/07/16	15	80%	239,04	239,04		239,04	
98	NETTOYEUR HP BS 6.5 CV	01/07/16	15	80%	347,91	347,91		347,91	
99	PERCEUSE VISSEUSE GSB 18VE-2	01/07/16	17	70.59%	248,76	248,76		248,76	
100	PONCEUSE GIRAFFE WST700	01/07/16	21	57.14%	930,58	799,09	131,49	930,58	
101	TETE TRIANGULAIRE	01/07/16	22	54.55%	263,34	215,85	47,49	263,34	
102	3 DEBROUSSAILLEUSE ECHO SRM 520 ESS	01/07/16	22	54.55%	1 464,84	1 200,68	264,16	1 464,84	
103	TRONCONEUSE ELAG ECHO 32CC E-START	01/07/16	22	54.55%	235,55	193,07	42,48	235,55	
123	TAILLE HAIE THERMIQUE STIHL	01/07/16	36	33.33%	733,50	367,42	244,50	611,92	121,58
124	TONDEUSE TRACTEE AS MOTOR	01/07/16	36	33.33%	1 473,00	737,84	491,00	1 228,84	244,16
125	TONDEUSE TRACTEE HONDA	01/07/16	36	33.33%	1 192,70	597,43	397,56	994,99	197,71
129	TAILLE HAIE THERMIQUE STIHL	09/02/17	60	20%	564,00	100,75	112,80	213,55	350,45
130	TOND DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE AS MOTOR AS65 4T	16/03/17	60	20%	3 582,00	571,16	716,40	1 287,56	2 294,44
131	16 DEBROUSSAILLEUSES THERMIQUE PPK/ECHO SRM420 TES PRO	16/03/17	60	20%	4 252,54	678,08	850,51	1 528,59	2 723,95
132	2 SOUFFLEUR THERMIQUE STIHL BR700 MAGNUM	16/03/17	60	20%	1 310,40	208,95	262,08	471,03	839,37
133	TOND DEBROUSSAILLEUSE THERMIQUE AS MOTOR AS65 SCOU	06/04/17	60	20%	4 941,90	731,13	988,38	1 719,51	3 222,39
134	TONDEUSE AUTOPORTEE BAC ISEKI SXG15H-102LDE	29/04/17	36	33.33%	6 000,00	1 353,41	1 999,98	3 353,39	2 646,61
135	ARMOIRE DE SURETE HAUTE ECO	30/05/17	60	20%	959,64	113,58	191,93	305,51	654,13
140	TONDEUSE AUTOPORTEE TURN FERRIS SABRE5901706	20/04/18	60	20%	7 301,86		1 024,26	1 024,26	6 277,60
141	TONDEUSE AUTOPORTEE SIMPLTYESSENCE EJECTION SABRE2691359	20/04/18	60	20%	5 608,32		786,70	786,70	4 821,62
144	ELAGUEUSE THERMIQUE PPK/ECHO N°37005920	27/11/18	60	20%	515,75		9,89	9,89	505,86
145	ELAGUEUSE PPK/ECHO N°37041299	27/11/18	60	20%	430,00		8,25	8,25	421,75
153	CHARIOT SUPPORT MATERIEL POUR ASPIRATEUR FRANCOIS	07/12/18	60	20%	1 549,86		21,23	21,23	1 528,63
Total 21540000					110 375,96	64 097,40	13 100,68	77 198,08	33 177,88



21810000 - AGENCEMENTS AMENAGEMENTS									
78	ELECTRICITE LOCAL ENV	07/01/15	120	10%	1 275,60	380,58	127,56	508,14	767,46
104	MT MAT AMENAGT LOCAL	01/07/16	17	70.59%	417,84	417,84		417,84	
105	MT MAT AMENAGT LOCAL	01/07/16	17	70.59%	130,59	130,59		130,59	
106	MT MAT AMENAGT LOCAL	01/07/16	17	70.59%	162,43	162,43		162,43	
107	ANQUET AMENAGT ELECTRICITE	01/07/16	17	70.59%	1 861,57	1 861,57		1 861,57	
108	PREVOT SMETA AMENAGT LOCAL	01/07/16	18	66.67%	14,42	14,42		14,42	
109	MT MAT AMENAGT LOCAL	01/07/16	18	66.67%	137,48	137,48		137,48	

AGICAC

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Ref.	Description	Acquis	Du	Taux	Val. Acq.	Antérieur	Dotation	Cumul	VNC
110	AMENAGEMENT LOCAL	01/07/16	30	40%	6 775,60	4 072,77	2 702,83	6 775,60	601,16
111	TABLEAU ELECTRIQUE EXTENSION	01/07/16	47	25.53%	1 665,25	638,92	425,17	1 064,09	
Total	21810000				12 440,78	7 816,60	3 255,56	11 072,16	1 368,62
21820000 - MATERIEL DE TRANSPORT									
10	BOXER BRIGADE VERTE BS-839-GH	29/04/05	60	20%	12 429,67	12 429,67		12 429,67	
32	Peugeot Boxer AN235QT	15/12/09	84	14.29%	23 015,00	23 015,00		23 015,00	
35	CLIO BA954PQ	19/10/10	60	20%	12 261,90	12 261,90		12 261,90	
70	FORD TRANSIT CC350CD	01/01/14	60	20%	17 220,00	13 776,00	3 444,00	17 220,00	509,05
71	AMENAGEMENT FORD TRANSIT	30/12/14	60	20%	2 552,35	1 532,83	510,47	2 043,30	
79	PEUGEOT EXPERT DW-022-SG	23/12/15	36	33.33%	600,00	404,93	195,07	600,00	
81	BATEAU MINHYDRO	04/04/03	60	20%	43 654,00	43 654,00		43 654,00	
112	RENAULT LOGAN MCV II CG935FF	01/07/16	11	09.09%	2 573,42	2 573,42		2 573,42	
113	BOXER DN-456-QA	01/07/16	43	27.91%	18 007,28	7 551,67	5 025,29	12 576,96	5 430,32
114	REMORQUE LIDER 1300KG 2 ESS DQ7	01/07/16	46	26.09%	1 983,95	777,74	517,55	1 295,29	688,66
137	FORD TRANSIT BD-583-FW	05/10/17	60	20%	15 504,00	747,59	3 100,80	3 848,39	11 655,61
139	MASTER EE-136-HJ	01/07/16	1	1200%	0,01	0,01		0,01	
143	REMORQUE HUMBAUR EX-227-LS 1 ESSIEU ALU AVEC PONT ARRIERE	20/06/18	60	20%	2 190,00		234,00	234,00	1 956,00
Total	21820000				151 991,58	118 724,76	13 028,07	131 751,94	20 239,64
21830000 - MATERIEL BUREAU ET INFO									
20	ORDI DIRECTEUR ACER	15/03/07	36	33.33%	745,00	745,00		745,00	
26	ORDINATEUR ACER DESKTOP	25/09/08	36	33.33%	499,50	499,50		499,50	
36	ORDINATEUR	23/09/10	36	33.33%	1 061,00	1 061,00		1 061,00	
38	INSTALLATION TELEPHONIQUE	31/01/11	60	20%	2 146,82	2 146,82		2 146,82	
43	ORDINATEUR AMD CORE	14/11/12	36	33.33%	764,00	764,00		764,00	
65	PC ACER ASPIRE	09/01/14	36	33.33%	629,00	629,00		629,00	
66	VIDEOPROJECTEUR	09/01/14	36	33.33%	744,00	744,00		744,00	
115	BUREAU MR BENET	01/07/16	31	38.71%	400,42	232,92	155,00	387,92	12,50
116	BUREAUX JM2. ARMOIRE, TABLE	01/07/16	35	34.29%	347,21	178,89	119,04	297,93	49,28
118	SIE FAUT DIRECTION NADIR NOIR	01/07/16	33	36.36%	91,75	50,13	33,36	83,49	8,26
119	VIDEO PROJECTEUR EPSON TW490	01/07/16	6	200%	104,82	104,82		104,82	



AGICAC

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Ref.	Description	Acquis	Du	Taux	Val. Acq.	Antérieur	Dotation	Cumul	VNC
120	ORDINATEUR AC EASY NOTE ANTONY	01/07/16	6	200%	72,40	72,40		72,40	
121	PORTABLE TOSHIBA SATELLITE PRO	01/07/16	15	80%	212,53	212,53		212,53	
122	3 SAMSUNG GALAXY TAB 4 8 16GO 4G	01/07/16	21	57.14%	218,44	187,57	30,87	218,44	
138	ORDINATEUR PORTABLE LENOVO IDEAPAD 320	29/12/17	24	50%	749,00	3,08	374,50	377,58	371,42
154	HP PRODESK 400 CZ8408712	27/11/18	36	33.33%	937,44		29,96	29,96	907,48
155	HP PRODESK 400 CZC840870H	27/11/18	36	33.33%	937,44		29,96	29,96	907,48
156	HP PRODESK 400 CZC84086ZS	27/11/18	36	33.33%	937,44		29,96	29,96	907,48
157	SERVEUR HPE	27/11/18	48	25%	17 101,42		409,97	409,97	16 691,45
Total 21830000					28 699,63	7 631,66	1 212,62	8 844,28	19 855,35

21840000 - MOBILIER

12	TABLE ET CHAISES	01/02/02	60	20%	5 000,00	5 000,00		5 000,00	
13	ARMOIRE A RIDEAU	07/10/02	60	20%	391,03	391,03		391,03	
14	ARMOIRE BEIGE	07/10/02	60	20%	396,00	396,00		396,00	
16	FAUTEUIL DUERO	07/10/02	60	20%	523,80	523,80		523,80	
17	4 VESTIAIRES	26/09/03	60	20%	1 723,44	1 723,44		1 723,44	
18	MEUBLES BUREAU	20/09/06	36	33.33%	248,78	248,78		248,78	
22	BUREAU MEUBLE RANGEMENT C	08/08/07	60	20%	239,00	239,00		239,00	
23	FAUTEUIL NOIR	10/08/07	60	20%	188,00	188,00		188,00	
37	FCE armoire	08/11/10	60	20%	795,34	795,34		795,34	
40	2 ARMOIRES ALU H180	22/06/11	84	14.29%	357,60	333,36	24,24	357,60	
41	ARMOIRE 105X120	31/01/11	84	14.29%	352,82	348,74	4,08	352,82	
80	VESTIAIRES	10/07/15	60	20%	5 250,96	2 603,90	1 050,19	3 654,09	1 596,87
Total 21840000					15 466,77	12 791,39	1 078,51	13 869,90	1 596,87



27510000 - DEPOTS CAUTIONNEMENTS

30	RESEL IMMO	01/01/09	1	0%	1 170,58				1 170,58
34	RELIQUAT CAUTION RESEL	01/06/10		0%	369,42				369,42
39	DEPOT GARANTIE PARKING	03/10/11		0%	250,00				250,00
44	DEPOT GARANTIE CELLULES5	31/05/13		0%	690,00				690,00
Total 27510000					2 480,00				2 480,00

AGICAC

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018 (Bilan)

Ref.	Description	Acquis	Du	Taux	Val. Acq.	Antérieur	Dotation	Cumul	VNC
TOTAL GÉNÉRAL À LA CLÔTURE									
					360 261,62	227 193,65	37 925,65	265 081,41	95 180,21



2.2 Actif circulant

2.2.1. Créances :

Toutes les créances ont une échéance à moins d'un an.

2.3 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 99-01.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit. L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit. Chap I.1, règlement n°1999-01)

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise (§6 du règlement n°1999-01).



2.3.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien. Pour être inscrit en fonds associatifs, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Libellés	Solde début	Augmentation	Diminution	Solde fin
Fonds associatifs sans droit de reprise (1)	155 917€	0€	0€	155 917€
Écarts de réévaluation				
Réserves (2)	320 000€	80 000€	0€	400 000€

- (1) Préciser, le cas échéant, que la ou les subventions sont maintenues au passif car affectées à des biens renouvelables par l'association, les legs et donations avec contreparties d'actifs immobilisés ; le cas échéant rappeler le montant correspondant à la valeur du patrimoine intégré à l'actif lors de la première comptabilisation des immobilisations correspondantes, les autres apports sans droit de reprise.
- (2) Dont réserve pour projet associatif à détailler en 2.4.3 ci-après

Les réserves se composent :

- 200 000€ de réserve pour le projet associatif ;
- 200 000€ de réserve pour fond de roulement.



2.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

2.4.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges *	24 037€	1 984€	0€	26 021€
TOTAL				

2.4.1.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	TOTAL
Indemnités de départ en retraite	26 021€		26 021€
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

- Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour :
 - La méthode 1 (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé (le cas échéant par catégorie),
- taux d'actualisation : 1.60%,

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité ne prend en compte de turnover.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de **42%**.

2.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

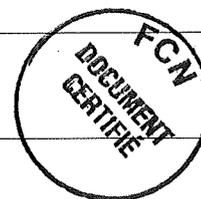
ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	2 480		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	62 661		
	Autres	89 248		
Charges constatées d'avance		15 221		
TOTAL		169 610		



Prêts Accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		35 962			
Dettes fiscales et sociales		159 400			
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		-			
Produits constatés d'avance		17 364			
TOTAL		212 726			

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physique à la clôture	



2.6 Crédit d'impôt de taxe sur les salaires (CITS)

Le CITS s'applique à partir du 1^{er} janvier 2017 notamment aux associations qui ne se livrent pas à des activités lucratives, aux fondations reconnues d'utilité publique, aux centres de lutte contre le cancer, redevables de la taxe sur les salaires, suivant l'article 231A du CGI,

Le CITS s'élève à 4% des rémunérations inférieures à 2,5 fois le smic déduction faite de l'abattement déjà prévu à l'article 1679 A du CGI dont bénéficie l'entité.

Il s'agit des rémunérations calculées pour un an, qui sont « versées à leurs salariés au cours de l'année civile », « sur la base de la durée légale du travail augmentée, le cas échéant, du nombre d'heures complémentaires ou supplémentaires, sans prise en compte des majorations auxquelles elles donnent lieu ».

L'association n'a pas bénéficié du CITS.

3 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

3.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés (1)

(1) « sont considérés comme ayant la qualité de cadre dirigeant les cadres auxquels sont confiés des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans l'entreprise ou l'établissement » (art. L212-15-1 du code du travail)

Pour répondre à ces dispositions, l'association précise qu'elle n'a pas recensé parmi ses cadres salariés de cadres dirigeants.

Elle indique, que des indemnités ont été versées en 2018 à deux administrateurs :

- Mme Drouin, la présidente : 6 000€ ;
- M Fogéa, le trésorier : 6 000€

en sus des remboursements sur justificatifs de leur frais de déplacements.



3.2 Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	1	
Permanents	10,33	
CDDI	38,58	
TOTAL	49,91	

4 Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan



4.1 Informations concernant les contributions volontaires (bénévolat, mise à disposition...)

- La Communauté d'Agglomération de Châlons en Champagne met à disposition de l'association :
 - 2 véhicules ;
 - Divers petits matériels.

- La ville de Châlons en Champagne met à disposition de l'association :
 - 2 véhicules.

Aucune valorisation n'étant fournie par la CAC et la ville, ces mises à disposition gratuites ne sont pas comptabilisées.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Association de Gestion de l'Insertion
de la Communauté d'Agglomération
de CHALONS-EN-CHAMPAGNE
"AGICAC"**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

44, bd Hippolyte Faure
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE

SIRET : 440 129 898 00019

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient de vous communiquer, certaines informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS PASSES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. Convention avec la Ville de Châlons-en-Champagne

Membre de droit du Conseil d'Administration de l'AGICAC.

L'AGICAC a refacturé à la Ville de Châlons-en-Champagne, dans le cadre du marché public de service d'insertion et de qualification sociale et professionnelle, des prestations de service pour un montant de 95 500 €.

2. Convention avec la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne

Membre de droit du Conseil d'administration de l'AGICAC

L'AGICAC a refacturé à la communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne, dans le cadre du marché public de service d'insertion et de qualification sociale et professionnelle, des prestations de service pour un montant de 131 764 €, auxquelles se rajoutent des compléments de facturation pour un total de 10 181 €.

3. Convention avec les administrateurs

Personnes concernées :

- Françoise Drouin, Présidente de l'association
- Jean-Marie FOGGEA, Trésorier.

Les statuts prévoient la possibilité de verser une indemnité aux administrateurs. Cette indemnité représente 500 € par mois, et ce depuis le 1^{er} octobre 2016.

Les indemnités versées au titre de 2018 sont les suivantes :

- Madame Françoise Drouin, Présidente de l'association : 6 000 €
- Monsieur Jean-Marie FOGGEA, Trésorier : 6 000 €

En sus des remboursements sur justificatifs de leur frais de déplacements.

4. Convention de prestations administratives et de direction refacturées à l'AGICAC EI, refacturations diverses et indemnisation des congés payés

Personnes concernées :

- Françoise DROUIN, Présidente de l'AGICAC et de l'AGICAC EI
- Jean-Marie FOGGEA, Trésorier de l'AGICAC et de l'AGICAC EI
- Laurence LAMIABLE, Secrétaire de l'AGICAC et de l'AGICAC EI

Les prestations administratives et de direction, effectuées en faveur de l'AGICAC EI, ont été fixées à 2 000 € par mois, soit un produit pour l'AGICAC pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2018 s'élevant à 12 000 €.

Dans le cadre du transfert de l'activité « tri des déchets » effectuée pour le compte de la COVED, il a été refacturé à l'AGICAC EI les frais relatifs au personnel transféré (à savoir SMIRC, EPI), ainsi qu'une quote-part de loyer et charges locatives correspondantes, représentant la somme de 2 684 €.

De même AGICAC a versé à AGICAC EI les encours de congés payés au 30/06/2018, charges sociales comprises, du personnel transféré à AGICAC-EI représentant 10 447,20 € TTC.

5. Refacturation des heures effectuées par l'AGICAC au profit de l'AGICAC EI

Personnes concernées :

- Françoise DROUIN, Présidente de l'AGICAC et de l'AGICAC EI
- Jean-Marie FOGGEA, Trésorier de l'AGICAC et de l'AGICAC EI
- Laurence LAMIABLE, Secrétaire de l'AGICAC et de l'AGICAC EI

Dans le cadre du chantier COVED géré par l'AGICAC EI, du personnel de l'AGICAC peut être amené à intervenir lorsqu'il y a des absences qui ne peuvent pas être assurées par l'association Partage Travail 51. Cela a représenté 2 544 heures pour un coût, net des aides aux postes, de 1 093 € qui a été refacturé à l'AGICAC EI au titre de 2018.

6. Avance de fonds d'AGICAC au profit de l'AGICAC EI

Personnes concernées :

- Françoise DROUIN, Présidente de l'AGICAC et de l'AGICAC EI
- Jean-Marie FOGEA, Trésorier de l'AGICAC et de l'AGICAC EI
- Laurence LAMIABLE, Secrétaire de l'AGICAC et de l'AGICAC EI

Une avance de trésorerie de 150 000 € a été faite en faveur de l'AGICAC EI en date du 20 et 27 juillet 2018. Cette avance est intégralement remboursée au 31 décembre 2018.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 25 octobre 2019

FCN

Commissaire aux comptes



Aline MILLE

Associée